

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025070208

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ Le mercredi 2 juillet à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs

POINTET André, RICHIER Maryse, ROUX-MOLLARD Alain, ARNAULT Jacqueline, MORIN Jean-Yves, KALIAKLOUDAS Evelyne (à partir du point n° 9), DELAPIERRE René, JAY Hélène, NIEMAZ Jean-Louis, PIANI Alain, MARTINET BON Françoise, MATHIS Marc, BRUNIER Thierry, MIBORD Josiane, VICHARD Daniel, CANET Laurent, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, GUILBERT Agnès, PARMENTIER Marlène, BERLIOZ Pascaline, NANTET Laetitia

Pouvoirs : HURET Edith à ROUX-MOLLARD Alain, PERCEVAL Christophe à ARNAULT Jacqueline, TISSOT Christian à ROSSETTI-COCHEME Sandrine

Excusés : MARIANI Michel, CHATAIGNIER Didier

Absents : CHANOIR Jessica

Date de la Convocation : 24 Juin 2025

Nombre de Conseillers : En exercice : 27
 Présents : 21
 Votants : 20

Madame GUILBERT Agnès est élue secrétaire de séance.

Objet : Subventions aux associations

Le Maire propose de verser pour l'année 2025 les subventions suivantes pour les associations listées ci-dessous :

Associations	Montants délibérés pour 2024	Montants proposés pour 2025
Associations locales		
ACCA LE BOIS	400,00 €	400,00 €
ACCA SAINT-OYEN	400,00 €	400,00 €
Vie libre – addictions alcool	275,00 €	275,00 €
ADMR Aigueblanche	4 000,00 €	4 000,00 €
Amis des Cordeliers Moûtiers	475,00 €	475,00 €
Anciens Combattants Aigueblanche	600,00 €	600,00 €
Anciens Combattants Le Bois	400,00 €	400,00 €
Anciens Combattants Saint-Oyen	200,00 €	200,00 €
Chorale MABELVOY	150,00 €	150,00 €
Chorale LA VIE QUI CHANTE	150,00 €	150,00 €
Comice Agricole Vallée Tarentaise	225,00 €	225,00 €
Croix Rouge Française Moûtiers	450,00 €	450,00 €
EDF TRAIL Vallées d'Aigueblanche	15 000,00 €	15 000,00 €
LE BOIS TARENTEISE ECHECS	460,00 €	460,00 €
L'ECHO DE SECHERON CEVINS	250,00 €	250,00 €
VELBO LOISIRS	600,00 €	600,00 €
APE Aigueblanche	- €	1 299,60 €
APE Bellecombe	1 193,25 €	

APE Le Bois	1 209,85 €	
Sous-total 1	26 438.10 €	25 334,60 €
Associations extérieures		
Amicale Don du sang	- €	300,00 €
AFM Téléthon	450,00 €	300,00 €
Alzheimer Savoie	250,00 €	300,00 €
APF France Handicap	325,00 €	300,00 €
Banque Alimentaire de Savoie	200,00 €	300,00 €
Centre LEON BERARD	400,00 €	300,00 €
Handisport	325,00 €	300,00 €
Les Restaurants du Cœur	1 900,00 €	1 900,00 €
Ligue contre le cancer	400,00 €	300,00 €
LOCOMOTIVE (Enfants leucémiques)	325,00 €	300,00 €
Papillons Blancs	150,00 €	300,00 €
OTVVA	2 500,00 €	2 500,00 €
Sous-total 2	7 225,00 €	7 400,00 €
Associations sportives et scolaires soumises au nombre d'adhérents de - 18 ans		
Alpes escrime	- €	650,00 €
Association Sportive JEAN ROSTAND	725,00 €	625,00 €
CANOE KAYAK Moûtiers	50,00 €	50,00 €
Naves Ski Nordique	390,00 €	130,00 €
Roller Hockey Tarentaise La Léchère	975,00 €	650,00 €
Ski Club de Valmorel	1 170 €	1 105,00 €
Tarentaise GYM	2 700,00 €	2 650,00 €
Tarentaise Natation Le Morel	845,00 €	1 365,00 €
Vélo Trial Petit Cœur	195,00 €	130,00 €
Tennis Club	- €	500,00 €
Enjeu Sport Lycée Moûtiers	- €	100,00 €
EST	- €	2 850,00 €
Sous-total 3	5 880,00 €	10 805,00 €
Associations sportives (Subvention exceptionnelle)		
Naves Ski Nordique	500,00 €	- €
TANAMO	- €	2 500,00 €
Jumelage St-Oyen	- €	2 500,00 €
Velbo Loisirs	- €	1 300,00€
New star	- €	500,00€
Sous total 4	500,00 €	6 800,00 €
Total	40 043,10 €	50 339,60€

Concernant les associations soumises au nombre d'adhérents du territoire de moins de 18 ans, il est proposé les calculs suivants :

65 € par adhérent pour les associations sportives du territoire

50 € par adhérent pour les associations sportives hors territoire.

25 € par adhérent pour les associations scolaires hors territoire.

Envoyé en préfecture le 07/07/2025

Reçu en préfecture le 07/07/2025

Publié le

ID : 073-200084572-20250702-2025070208-DE



Les élus adhérents des associations citées n'ont pas participé au vote :

M. CANET Laurent (ACCA Le bois), M. BRUNIER Thierry (ACCA Saint Oyen), Mme KALIAKODAS Evelyne (Velbo loisirs et ADMR), Mme ARNAULT Jacqueline (Jumelage Saint-Oyen)

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

APPROUVE l'attribution des subventions ci-dessus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

CERTIFIE CONFORME AU DÉBAT.

Le Maire,

André POINTET

